

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Lundi 1<sup>er</sup> février 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Dépression tropicale forte LUCAS : les navires pilotés de plus de 60 mètres doivent quitter les eaux de la Nouvelle-Calédonie**

À l'approche de la dépression tropicale forte LUCAS, le gouvernement a pris un arrêté imposant aux navires pilotés de plus de 60 mètres de quitter les eaux intérieures et territoriales de la Nouvelle-Calédonie à partir du mardi 2 février à 6 heures.

L'intégralité des navires, notamment des minéraliers, devra avoir quitté la Nouvelle-Calédonie avant le mardi 2 février à 18 heures.

Cette mesure préventive, et ce même si le déclenchement d'une alerte cyclonique de niveau 1 n'était pas confirmé, est prise en raison des incertitudes qui pèsent sur la trajectoire et l'intensité de ce phénomène dépressionnaire.

\* \*  
\*